

# Code de vie et de conduite

ÉÉC Saint-Antoine



École St-Antoine  
4572 chemin Portage  
Niagara Falls, ON  
L2E 6A8  
Téléphone (905)356-2522

## MISSION

L'école Saint-Antoine est une école de langue française promouvant la catholicité, l'empathie et la culture dans un milieu de vie familiale et communautaire. Les situations d'apprentissage riches, authentiques et significatives tiennent compte de l'équité, la diversité et l'inclusion de chacun.

## VISION

Par la mise en œuvre de la **conception universelle de l'apprentissage**, nous visons une **approche pédagogique innovante, engageante et authentique** afin de contribuer à un climat scolaire **bienveillant et inclusif** dans notre école. Nous serons en mesure d'atteindre notre objectif grâce à notre **efficacité collective** et notre engagement envers notre **développement professionnel**.



Le **conseil étudiant** ainsi que nos **leads de clubs et de comités** donne une voix aux élèves et une place dans la prise de décisions de l'école.



# CODE DE CONDUITE ET DISCIPLINE PROGRESSIVE

## CODE DE CONDUITE PROVINCIAL

Le code de conduite provincial découle de la *Loi sur l'éducation* (article 301 (1) (2)) et précise les normes de comportement. Le code de conduite s'applique à tous les membres de la communauté scolaire qui se retrouvent sur les lieux de l'école lors des activités sportives de l'école, dans l'autobus scolaire, au cours des activités périscolaires/parascolaires extérieures parrainées par l'école ou le Conseil ou tout autre contexte où un acte posé a des répercussions sur le climat scolaire.

Le code de conduite provincial donne également des précisions quant aux activités qui sont interdites pour assurer la sécurité de l'élève et des personnes du milieu scolaire. Ces activités figurent dans la *Loi sur l'Éducation* aux articles 306 et 310. Pour de plus amples renseignements, visitez le lien suivant:

Directive administrative du CSC Mon Avenir sur le code de conduite:

[code de conduite du Csc MonAvenir](#)



# CODE DE CONDUITE ET DISCIPLINE PROGRESSIVE

## DISCIPLINE PROGRESSIVE

L'intervention faite dans le cadre de la discipline progressive est basée sur une approche éducative qui favorise l'apprentissage et la responsabilisation de l'élève de son comportement en lui offrant un encadrement et un soutien. Le comportement inapproprié de l'élève devient une occasion de comprendre le lien entre ses actions et la conséquence naturelle. Cette démarche guide l'élève à tirer des leçons des choix qu'il fait et à l'orienter vers les bons choix. La discipline progressive s'insère dans un continuum d'interventions pouvant débuter par un rappel du code de vie, d'un avertissement, d'une communication avec le parent/tutrice/tuteur et/ou d'un geste réparateur. Il faut cependant noter que la discipline progressive tient compte de la nature et de la gravité du comportement et les conséquences de ces derniers sur le climat scolaire.

Directive administrative du CSC Mon Avenir sur la discipline progressive :

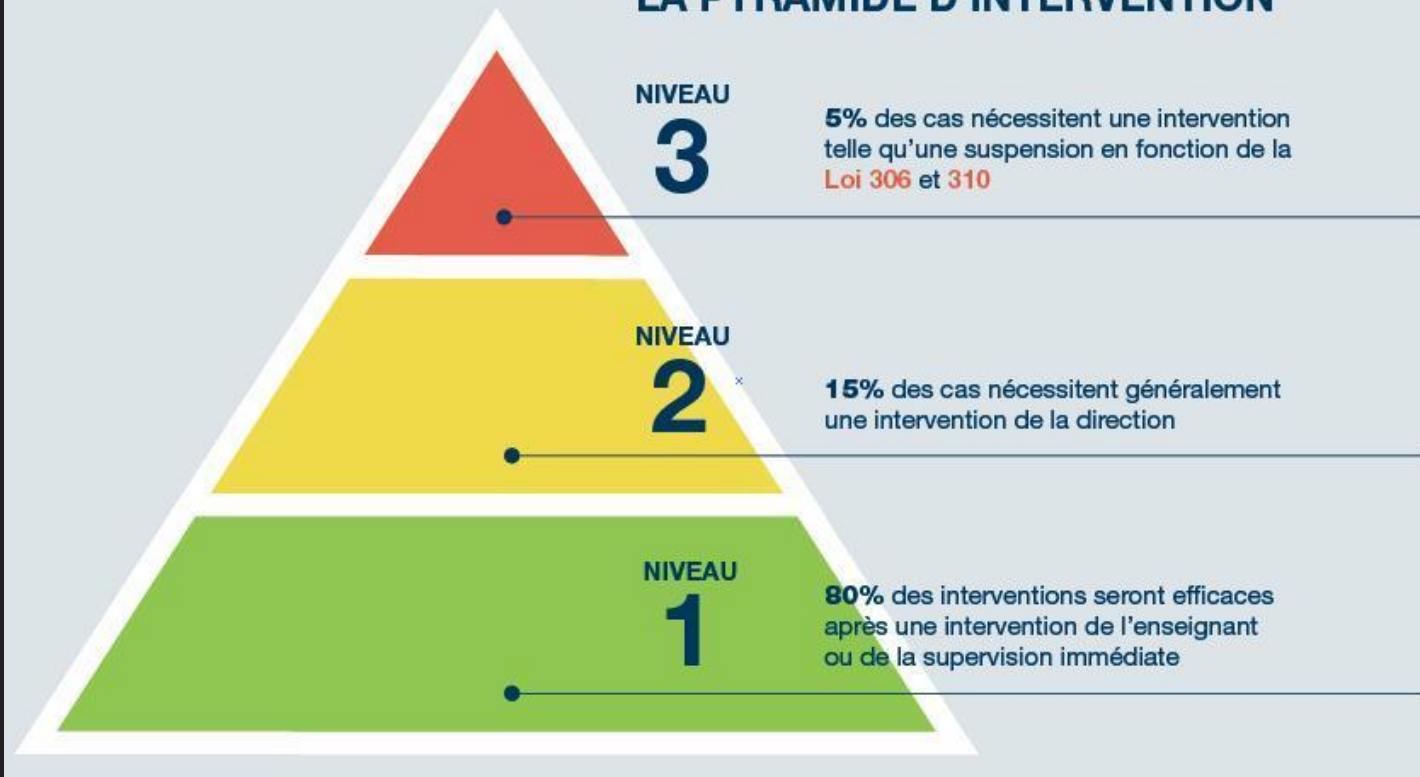
<https://cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.9.6.pdf>

Directives administratives du CSC Mon Avenir sur la suspension:

<https://www.csdccs.edu.on.ca/publications/politiques/ELV.9.1.pdf>

<https://www.csdccs.edu.on.ca/publications/politiques/ELV.9.2.pdf>

## LA PYRAMIDE D'INTERVENTION



NIVEAU

3

5% des cas nécessitent une intervention telle qu'une suspension en fonction de la Loi 306 et 310

NIVEAU

2

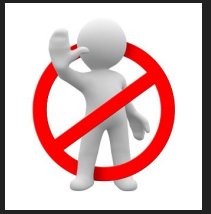
15% des cas nécessitent généralement une intervention de la direction

NIVEAU

1

80% des interventions seront efficaces après une intervention de l'enseignant ou de la supervision immédiate

# L'INTIMIDATION



Selon la Loi de l'Éducation, l'intimidation se définit comme un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi, à la réputation ou au climat scolaire par des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

L'intimidation peut être un comportement ponctuel ou répété adopté par une personne ou un groupe de personnes. **Il est important de ne pas confondre l'intimidation avec un conflit.**

L'intimidation se produit dans des situations où il y a un déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre des personnes ou des groupes, et peut être un symptôme de racisme, de classisme, d'homophobie, de sexisme, de discrimination religieuse, de discrimination ethnique ou d'autres formes de préjugés ou de discrimination. Elle peut également être fondée entre autres sur la taille, l'apparence, les habiletés ou d'autres facteurs réels ou perçus. Les perceptions sur les différences sont souvent fondées sur des stéréotypes perpétués dans la société en général.

L'intimidation, y compris la cyberintimidation, peut être intentionnelle ou non intentionnelle, directe ou indirecte, et peut s'exprimer de plusieurs façons : de manière physique (par exemple, bousculades, crocs-en-jambe), de manière verbale (par exemple, injures, insultes, menaces, remarques sexistes, racistes ou transphobes) et de manière sociale, aussi appelée relationnelle (par exemple, propagation de rumeurs, exclusion intentionnelle, humiliation publique), ou encore par la destruction du bien d'autrui.

La cyberintimidation consiste à pratiquer l'intimidation par des moyens électroniques comme les plateformes de médias sociaux, le courriel, la messagerie texte ou privée, les jeux sur Internet ou les applications de communication.

### **Exemples de cyberintimidation :**

- Envoi ou partage de communications ou d'images haineuses, insultantes, offensantes ou menaçantes par courriel ou par message texte ou privé.
- Divulgence de renseignements personnels, privés et délicats sans consentement.
- Création ou participation à la création de faux comptes sur des sites de réseautage social dans le but de se faire passer pour une autre personne ou encore d'humilier ou d'exclure une personne.
- Exclusion ou perturbation volontaires de l'accès d'un élève à des groupes de clavardage et à des comptes durant des séances de jeu sur Internet.



L'augmentation de l'utilisation de plateformes numériques augmente les risques de cyberintimidation et les autres risques pour la sécurité.

Il est de la responsabilité de tous les intervenants et intervenantes (adultes et élèves) d'arrêter l'intimidation. L'école Saint-Antoine, en partenariat avec les parents, doit offrir un milieu d'apprentissage sécuritaire afin que chaque élève puisse cheminer vers l'actualisation de son plein potentiel tant sur le plan personnel, social que scolaire.

Plusieurs initiatives ont été mises en oeuvre pour prévenir et dénoncer l'intimidation à notre école.

Directive administrative du CSC Mon Avenir sur l'intimidation :

[ÉLV.7.3 INTIMIDATION ET INTERVENTION](#)



## CONFLIT

- Les conflits sont normaux.
- Un conflit est un désaccord.
- Le conflit peut être un incident isolé ou répété.
- Le conflit peut mener à une perte de contrôle due à la colère.
- L'élève tente parfois de résoudre son conflit par des moyens qu'il connaît, souvent par une forme d'agression physique ou verbale sans avoir l'intention de blesser.

VS.

## INTIMIDATION

- Une répétition d'attitudes et de propos méprisants et humiliants.
- Abus de contrôle et de pouvoir avec l'intention de faire peur; il y a un déséquilibre au niveau du pouvoir.
- À force de répéter le comportement intimidant, la personne qui intimide établit son pouvoir sur la personne ciblée, qui devient de plus en plus bouleversée et craintive.
- La personne intimidée est généralement ciblée.
- Une personne qui intimide incite généralement les autres à intimider la personne ciblée.
- Une personne qui utilise de l'agressivité physique et/ou verbale n'est pas nécessairement une personne qui intimide.

### Le conflit résolu

Les élèves ont entamé le processus de résolution de conflit.

Le conflit se termine de façon pacifique.

Un conflit bien résolu est lorsque le résultat est gagnant-gagnant.



# COMMENT RÉAGIR?



**Dénoncer.**  
c'est faire appel à la justice  
dans une situation de  
dénouciation et continuer  
d'être là pour son ami.

**Trahir.**  
c'est cesser d'être fidèle à  
quelqu'un, à un groupe,  
un parti, une cause,  
ou les abandonner.



**DÉNONCER**  
l'intimidation,  
ce n'est pas TRAHIR.

**Mon Avenir**  
COMITÉ SCOLAIRE CITOYEN

# ARRÊTE-ÉLOIGNE-TOI!-PARLE

# CODE VESTIMENTAIRE

Le Csc MonAvenir et l'école Saint-Antoine croient qu'une tenue vestimentaire appropriée et acceptable reflète ses attitudes et ses valeurs chrétiennes ainsi que celles du système scolaire catholique. Le code vestimentaire vise à créer un milieu d'apprentissage et de travail favorisant le respect.

Le Conseil exige la mise en vigueur d'un code vestimentaire visant l'apparence et une tenue vestimentaire soignée et modeste dans chacune de ses écoles. Le code de tenue vestimentaire s'adresse à tous les élèves qui se trouvent sur le terrain ou dans les écoles du Conseil, à bord des autobus scolaires ou participant à une activité autorisée.



# PRÉCISIONS AU SUJET DU CODE VESTIMENTAIRE

La tenue vestimentaire de l'élève doit :

- Respecter l'intention de maintenir une communauté positive, anti-oppressive, équitable, accueillante et inclusive d'un large éventail d'identités sociales et culturelles qui tient compte du bien-être des élèves;
- Être opaque et couvrir les sous-vêtements et parties privées;
- Être exempte d'images ou de langage offensants, obscènes, vulgaires, y compris le blasphème et la haine ;
- Être exempte de tout contenu qui est discriminatoire, ou qui pourrait raisonnablement être interprété comme diffamatoire, menaçant, harcelant ou qui promeut des préjugés ou la haine;
- Être exempte de symboles, suggestions, promotions ou références à la cigarette, le vapotage, le cannabis, l'alcool, les drogues ou tout attirail connexe qui promeut ou incite à la violence ou à toute conduite illégale ou une activité criminelle;
- Être composée de souliers d'intérieur, pour des raisons d'hygiène et de propreté, dont les espadrilles qui peuvent être portées pour le cours d'éducation physique.
- Peut-être composée de lunettes de soleil, casquettes ou capuches à l'extérieur de l'école;

# TENUE VESTIMENTAIRE RECOMMANDÉE EN ÉDUCATION PHYSIQUE

Tous les Tigres Blancs de Saint-Antoine (mat à la 8e année) doivent porter des chaussures de sport (espadrilles) lors des leçons d'éducation physique. Ces chaussures doivent rester à l'école en tout temps.

Les bijoux devraient être retirés lors des activités sportives.

Une tenue vestimentaire d'éducation physique de la 3e à la 8e est obligatoire et comprend:

- une paire d'espadrilles à semelles non-marquantes
- un pantalon court ou des pantalons de sport
- un gilet (t-shirt)
- des bas
- du déodorant



Le costume d'éducation doit être gardé dans un sac, apporter à la maison le vendredi et le retourner à l'école (laver et propre) le lundi.

Si un élève doit manquer des leçons d'éducation physique, on demande que le parent nous avise par courriel.

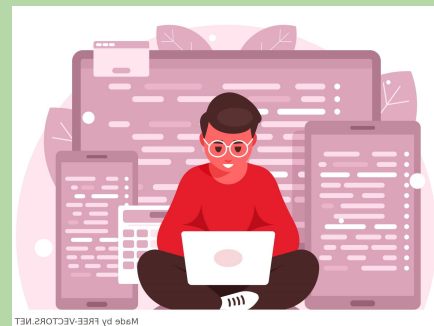
Directive administrative du Csc MonAvenir sur le code vestimentaire: [ELV8.1 CODE VESTIMENTAIRE](#)

## UTILISATION RESPONSABLE DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

Au Csc MonAvenir et à l'école Saint-Antoine, nous croyons que la technologie est un outil important pour favoriser l'apprentissage des élèves et permettre à ceux-ci d'avoir accès à l'information. Pour ce faire, il est primordial que tous les élèves soient de bons citoyens numériques en suivant les règles d'usage acceptable de la technologie à l'école (logiciels, matériel, réseau).

L'utilisation d'équipements électroniques personnels (cellulaire, tablette, ordinateur portable, etc) à des fins scolaires doit suivre ces mêmes règles en tout temps.

Tout usage d'un appareil électronique personnel sur les lieux scolaires nuisant au climat scolaire pourrait être sujet à vérification. L'école n'est pas responsable des bris ou vols d'objets de valeur personnel et n'en assume pas la responsabilité.



## UTILISATION DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES PAR LES ÉLÈVES DU CSC MONAVENIR

L'utilisation des technologies sur les lieux scolaires est un privilège.

Pour cette raison l'élève doit:

- Utiliser les outils informatiques mis à sa disposition à des fins scolaires exclusivement. Aucun document électronique nuisant à la sécurité du réseau informatique ne peut être téléchargé.
- Utiliser l'adresse courriel du conseil ainsi que le réseau internet du conseil pour des tâches scolaires seulement.
- Conserver personnellement son code d'utilisateur et son mot de passe en tout temps.
- Demander la permission à un membre du personnel avant d'utiliser tout appareil électronique appartenant à l'école ainsi que le réseau internet scolaire.
- Demander en tout temps à un membre du personnel avant d'imprimer un document.
- Dénoncer tout acte de vandalisme ou d'infraction ayant trait à la sécurité ou à une problématique éthique ou technique, à un adulte.



- Respecter la vie privée des autres membres de la communauté scolaire. L'élève ne peut en aucun moment photographier ou filmer une personne ou un groupe de personnes sans leur consentement. Ceci s'applique à l'école, à bord de l'autobus scolaire ou lors de toutes autres activités reliées à l'école.
- Respecter les directives administratives du conseil. Un élève ne peut en aucun temps transmettre du matériel ou de l'information obscène, raciste, sexiste ou haineuse envers une personne ou un groupe de personnes sur les médias sociaux.

**Tout usage d'un appareil électronique personnel sur les lieux scolaires portant atteinte au climat scolaire pourrait être sujet à vérification. L'école n'est pas responsable des bris ou vols d'objets de valeur personnel et n'en assume pas la responsabilité.**

Les attentes en lien avec l'utilisation des technologies numériques découlent des directives administratives du Conseil scolaire:

### [ÉLV.7.3 INTIMIDATION ET INTERVENTION](#)

<https://www.csdccs.edu.on.ca/publications/politiques/ELV.7.6.pdf>

<https://www.csdccs.edu.on.ca/publications/politiques/ELV.7.6.1.pdf>

### [adm.26.1 - acquisition de logiciels, d'application web et d'équipements informatiques](#)

<https://www.csdccs.edu.on.ca/publications/politiques/ADM.26.2.pdf>

# AUTRES OBJETS PROHIBÉS SUR LA PROPRIÉTÉ DE L'ÉCOLE

Afin de créer un environnement propice à l'apprentissage, de réduire les dérangements et d'éviter le vol, le vandalisme ou les accidents, certaines substances et objets sont prohibés sur la propriété de l'école :

- les planches à roulettes, les patins à roues alignées ou les espadrilles à roulettes;
- les ballons (à bord de l'autobus);
- les trottinettes;
- les loupes et les ciseaux dans la cour d'école;
- tout objet représentant la violence ou dangereux (ex. couteau, réplique d'armes, etc)
- les bâtons de baseball ou de hockey;
- le tabac, l'alcool, le matériel inapproprié, la drogue;
- les objets de valeur (p.ex. bijoux, iPod, jeux électroniques, téléphones cellulaires);
- les cartes de collection (qui peuvent causer des conflits ...)



Voici une liste NON EXHAUSTIVE d'interventions, dans laquelle il serait possible de puiser.  
Ces stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel:

- Rappel à l'élève
- Enseignant(e) rencontre l'élève.
- Fiche de réflexion
- Gestes réparateurs
- Dire deux choses positives à la personne.
- Écrire une lettre d'excuse en précisant la raison.
- Offrir de l'aide à la personne.
- Remettre en bon état.
- Rembourser.
- Donner de son temps.
- Conseil de coopération
- Perte de privilèges
- Appel aux parents, tuteurs, tutrices
- Enseignant(e) rencontre les parents, tuteurs, tutrices.
- Retrait temporaire de la classe
- Retrait du transport scolaire
- Retrait d'une activité scolaire ou parascolaire
- Rencontre avec la direction d'école
- Travail communautaire
- Médiation
- Retrait interne
- Implication de la conseillère en assiduité, du personnel en travail social ou autre appui communautaire
- Contrat avec la direction ou le personnel
- Rencontre des parents, tuteurs avec la direction
- Suspension de l'école variant entre un et 20 jours
- Renvoi de l'école - Renvoi du Conseil

# COMMUNICATION ENTRE L'ÉCOLE ET LA MAISON

- Courriel
- Appel téléphonique

La communication ouverte est essentielle.

Si vous avez une inquiétude, veuillez communiquer avec:

1. L'enseignant/e de votre enfant.
2. Si vous n'obtenez pas une réponse satisfaisante, le parent communique avec la direction.



# ABSENCES OU RETARDS

En cas de maladie ou pour toute autre raison, veuillez communiquer avec l'enseignante et le secrétariat de l'école avant le début des classes par courriel [sa-infocom@cscmonavenir.ca](mailto:sa-infocom@cscmonavenir.ca) ou en laissant un message au répondeur. Tout élève en retard doit s'arrêter au bureau avant de se rendre dans sa classe.

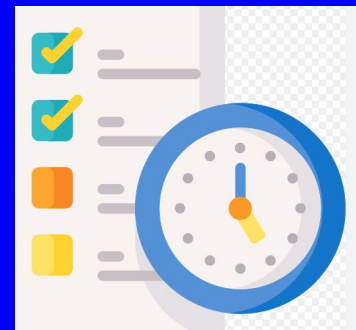
# JE SUIS PONCTUEL ET ASSIDU

Il est à noter que l'élève qui s'absente souvent accumule facilement du retard, ce qui n'est pas avantageux pour sa réussite ni pour son estime de soi. L'assiduité et la ponctualité sont à la base de son succès scolaire. Ses manquements à cet effet dérangent les autres ainsi que les enseignants et les enseignantes.

## HORAIRE

Ouverture de l'école : 8h55  
Début des classes : 9h10  
Fin des classes : 15h30

Je n'arrive pas à l'école avant 8h55 car le personnel enseignant n'est pas prêt à me recevoir. Je dois venir à l'école, arriver à temps chaque jour de classe. Les classes débutent à 9h10 et se terminent à 15h30.

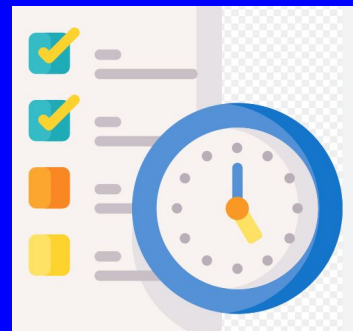


## REGISTRE DE VISITEURS

Pour raison de sécurité, tout adulte qui se présente à l'école doit se présenter au secrétariat et signer le registre des visiteurs. Personne ne circule dans l'école sans la passe des visiteurs. À la fin de la journée scolaire, on vous demande de demeurer à l'extérieur de l'école près de l'entrée principale pour rencontrer votre enfant.

## DÉPART DE L'ÉCOLE

Si l'enfant doit partir plus tôt de l'école, on demande au parent d'aviser par courriel le secrétariat et l'enseignant(e) de votre enfant. Pour des raisons de sécurité, l'enfant ne peut pas quitter la cour de l'école sans la supervision d'un adulte identifié par les parents. L'enfant doit se présenter au bureau avant de quitter l'école durant les heures de classe. Un enfant qui veut marcher à la maison doit présenter une note ou un courriel du parent. Lorsque vous venez chercher votre enfant, prière de vous présenter au secrétariat.



# STATIONNEMENT

Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de stationner ou conduire dans la zone des autobus.

L'enfant qui est débarqué le matin doit être accompagné d'un adulte jusqu'à la cour d'école et en plus, surveillé jusqu'à l'arrivée d'un surveillant dans la cour à 8h55.



# CHANGEMENT D'ADRESSE

Il est important de connaître vos changements de coordonnées tels que les numéros de téléphone (maison, travail, cellulaire, urgences) et l'adresse courriel.

Prière de nous aviser de TOUT CHANGEMENT dans vos coordonnées.

N.B. Les routes d'autobus sont organisées en mai/juin pour l'année suivante. SVP, dans la mesure du possible, nous faire parvenir tout changement avant la fin de juin.





# MÉDICAMENTS / ALLERGIES

Tout médicament est au secrétariat, accompagné de la prescription du médecin et d'une autorisation signée par les parents et le médecin. Le formulaire est disponible au secrétariat.

**Les aliments à base de noix et d'arachides sont interdits.**



# MALADIES CONTAGIEUSES

Les enfants atteints de ces maladies devraient rester à la maison pour éviter de contaminer les autres pour la période de temps indiquée ci-dessous:

**Covid 19:** suivre les consignes du bureau de santé

**Varicelle:** au moins sept jours après l'apparition des éruptions ou quand les cloches ont formé une galle.

**Impétigo:** suite au traitement d'un médecin et 24 heures après que les lésions soient séchées.

**Rubéole:** au moins 5 jours après l'apparition de l'éruption.

**Rougeole:** au moins 5 jours après l'apparition de l'éruption.

**Oreillons « mumps »:** jusqu'à ce que l'enflure disparaisse ou au moins 9 jours après le début de l'enflure.

**Conjonctivite « pink eye »:** 24 heures après avoir été traité avec un antibiotique efficace.

**Laryngite striduleuse « strep throat »:** voir directives du bureau de santé.



# POUX DE LA TÊTE

Les poux de tête sont embêtants, mais ils ne présentent aucun danger pour la santé et ne sont aucunement l'indication d'une mauvaise hygiène. Les poux se propagent lorsqu'une tête entre en contact avec celle d'une personne infestée. Pour vous en débarrasser, nous vous conseillons de suivre les directives établies par Santé publique. Puisqu'il est très important de surveiller toute personne ayant été en contact étroit avec la personne infestée, il est de mise de nous indiquer si vous avez traité votre enfant pour les poux. De cette façon, nous prendrons les mesures nécessaires pour faire vérifier les élèves de sa classe. Nous vous prions de consulter le site web de santé publique ou votre pharmacien pour des renseignements concernant les produits disponibles pour le traitement. Aucune ordonnance n'est requise. L'enfant qui a été traité peut revenir à l'école sans crainte de répandre les poux. Il sera vérifié dès son retour. Par contre, le parent doit continuer à enlever les lentes chaque soir, à la maison. On vous demande de remplir le formulaire distribué lors de la rentrée pour nous donner la permission de vérifier la tête de votre enfant 3 fois par année.



# MATRICE



# Salle de classe

F = Fiabilité   A = Autonomie   I = Initiative   O = Sens de l'organisation   C = Collaboration   R = Autorégulation

## RESPECT

J'écoute et je suis les consignes. (A)

Je lève la main pour répondre.

Je ne mâche pas de la gomme.

Je demande la permission de sortir de la classe.

Je ne dérange pas l'apprentissage des autres.

J'utilise un volume de voix approprié.

## ENGAGEMENT

Je collabore avec mes pairs, mes enseignants.es, ainsi que le personnel de l'école. (C)

Je persévère à bien terminer mes tâches. (A)

Je participe activement lors des leçons et activités. (C)

J'accepte positivement la rétroaction de l'enseignante (C)

## RESPONSABILITÉ

Je remets mon téléphone cellulaire à l'enseignante dès mon arrivée en classe et jusqu'à la fin de la journée. (A)

J'ai tout mon matériel scolaire et je l'utilise de façon appropriée. (I)

Je suis ouvert.e aux opinions des autres. (C)

Je garde mon espace propre et organisé.(O)

Je remets mes travaux à l'échéance fixée. (F)



# Gymnase

F = Fiabilité   A = Autonomie   I = Initiative   O = Sens de l'organisation   C = Collaboration   R = Autorégulation

## RESPECT

J'utilise le matériel de façon appropriée. (I)

J'applique les règles de sécurité. (A)

J'écoute et je suis les consignes. (A)

J'utilise un volume de voix approprié.

## ENGAGEMENT

Je démontre un esprit sportif. (C)

J'arrive au gymnase avec mes vêtements et mes souliers propices à l'activité physique. (I)

Je participe activement à toutes les activités proposées. (I)

## RESPONSABILITÉ

Je me prépare rapidement et calmement. (A)

Je range l'équipement à la fin du cours selon les directives de l'enseignant.e. (O)



# Salle de toilettes\vestiaires

F = Fiabilité   A = Autonomie   I = Initiative   O = Sens de l'organisation   C = Collaboration   R = Autorégulation

## RESPECT

Je respecte l'intimité des autres et la mienne. (R)

J'utilise un volume de voix approprié.

## ENGAGEMENT

Je retourne en salle de classe dans le plus bref délai. (A)

Je ne gaspille pas les produits à ma portée. (F)

## RESPONSABILITÉ

J'avise un enseignant s'il y a un problème. (I)

Je maintiens la propreté avant de quitter les lieux. (/)



# Corridors\ casiers

F = Fiabilité   A = Autonomie   I = Initiative   O = Sens de l'organisation   C = Collaboration   R = Autorégulation

## RESPECT

Je marche silencieusement et calmement dans les corridors avec la permission d'un membre du personnel.(A)

## ENGAGEMENT

Je retourne en salle de classe dans le plus bref délai.

Je ramasse et je range mes effets personnels dans mon casier. (O)

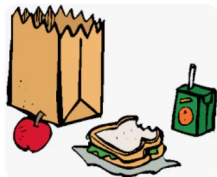
## RESPONSABILITÉ

Je respecte l'espace personnel des autres. (R)

Je respecte les effets personnels des autres. (R)

J'enlève ma casquette /capuchon avant d'entrer en salle de classe. (A)





# Dîner

F = Fiabilité   A = Autonomie   I = Initiative   O = Sens de l'organisation   C = Collaboration   R = Autorégulation

## RESPECT

Je suis les consignes de l'adulte qui surveille. (I)

Je maintiens un ton (volume de voix) raisonnable pour communiquer quand je parle. (R)

## ENGAGEMENT

Je suis les règlements du dîner établis en classe. (A)

Je reste assis pendant le dîner. (A)

Je demande la permission avant de quitter la salle de classe. (I)

## RESPONSABILITÉ

Je garde mon espace propre. (O)

Je range ma boîte à dîner avant de sortir à la récréation.

Je jette mes ordures.

Je suis conscient·e des allergies en gardant ma nourriture pour moi-même. (A)



# Cours d'école

F = Fiabilité   A = Autonomie   I = Initiative   O = Sens de l'organisation   C = Collaboration   R = Autorégulation

## RESPECT

J'utilise un langage respectueux et je fais des gestes respectueux.

J'écoute et je respecte les surveillantes/surveillants.

J'adopte un comportement respectueux et sécuritaire.

Je suis les règles établies pour les jeux.

## ENGAGEMENT

J'entre et je sors calmement lorsque la cloche sonne. (A)

Je monte et je descends la glissoire de façon appropriée. (A)

Je me balance sur les barres seulement si je suis assez grand pour pouvoir les attraper. (A)

Je ne saute pas ni me place pas au centre de la structure de baleine. (A)

## RESPONSABILITÉ

Je ramasse l'équipement emprunté et je le range à la cloche. (O)

Je règle les conflits en appliquant les stratégies de résolution de conflits. (C)



# Tournois, rassemblements et sorties scolaires

F = Fiabilité   A = Autonomie   I = Initiative   O = Sens de l'organisation   C = Collaboration   R = Autorégulation

## RESPECT

Je respecte les lieux et les gens. (F)

Je suis les consignes des personnes responsables de l'activité. (A)

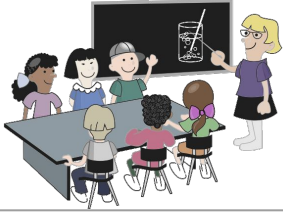
## ENGAGEMENT

Je représente fièrement mon école en communiquant toujours en français et en faisant preuve d'un comportement respectueux. (F)

## RESPONSABILITÉ

Je reste avec mon groupe. (A)

Je demande la permission de l'adulte responsable avant de me déplacer. (A)



# Bibliothèque et espace du 21<sup>e</sup> siècle

F = Fiabilité   A = Autonomie   I = Initiative   O = Sens de l'organisation   C = Collaboration   R = Autorégulation

## RESPECT

Je prends soin du matériel emprunté. (F)

Je suis la routine en lien avec l'activité. (A)

## ENGAGEMENT

Je profite pleinement du matériel innovateur mis à ma disposition.

## RESPONSABILITÉ

Je laisse l'espace propre en quittant. (A)

Je retourne mes livres à temps. (F)



# Autobus

F = Fiabilité A = Autonomie I = Initiative O = Sens de l'organisation C = Collaboration R = Autorégulation

## RESPECT

Je parle aux autres calmement et poliment. (C)

Je respecte l'espace de mes pairs. (F)

Je suis les règles de sécurité et les consignes du conducteur. (R)

## ENGAGEMENT

Je demeure assis-e et j'utilise un volume de voix approprié. (A)

## RESPONSABILITÉ

J'avise le conducteur s'il y a un problème. (I)

Je garde l'autobus propre. (A)

Je ramasse mes effets personnels avant de débarquer. (O)



# Citoyenneté numérique

F = Fiabilité   A = Autonomie   I = Initiative   O = Sens de l'organisation   C = Collaboration   R = Autorégulation

## RESPECT

J'utilise uniquement les outils technologiques et des sites WEB appropriés pour mes travaux scolaires. (F)

Je garde les informations de mon compte confidentielles. (F)

## ENGAGEMENT

J'utilise seulement mon compte d'école en lien avec mon travail. (F)

Je demande la permission d'un adulte avant de prendre des photos ou vidéos d'autres personnes ou de tout objet. (F)

Je range les outils technologiques à leur place lorsque j'ai fini. (O)

## RESPONSABILITÉ

Je signale à l'adulte tout langage et images inappropriés dont je suis témoin. (I)

Je communique de façon respectueuse avec mes pairs, sur les médias sociaux. (C)